



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
19/01/2021

Dossier complet le :  
20/01/2021

N° d'enregistrement :  
f09321p0013

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking de covoiturage de 95 places sur la commune de Châteauneuf sur la RD 2210 PR 35 +600

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Direction des Routes et Infrastructures de Transports département 06

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Anne-Marie Mallavan Directrice

RCS / SIRET

022006019000016

Forme juridique

Collectivité publique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie            | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 41-aires de stationnement ouvertes au public | a) aires de stationnement de 50 unités et plus- ouvertes au public   |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à aménager en parking de covoiturage une emprise départementale de 2258 m<sup>2</sup> qui sera constituée de deux plateformes :

- une plateforme principale de 1958 m<sup>2</sup> qui permettra le stationnement de 79 véhicules (Véhicules Légers et 2 roues).
- une seconde plateforme de 300 m<sup>2</sup> qui permettra le stationnement de 16 véhicules (VL).

Il comportera des cheminements aux normes Personnes à Mobilité Réduite.

Le parking sera constitué de remblais compactés (de différentes épaisseurs suivant les besoins) et une membrane géotextile sur laquelle sera déposée de la grave routière non traitée (0/20) et pour finir d'un gravillonnage (0/10).

Cet ensemble permettra une absorption naturelle des eaux de pluie des plateformes.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'aménagement par le Département d'une seconde aire de covoiturage sur la commune de Châteauneuf s'inscrit dans le cadre d'un schéma global de développement de la pratique du covoiturage courte distance sur le territoire des Alpes-Maritimes, à proximité des axes routiers départementaux structurants. Depuis 2017, cinq parkings ont déjà été aménagés, à Grasse, Mouans-Sartoux, Peymeinade, Vallauris et Châteauneuf. Ce schéma participe à la politique "green deal" lancée par le Président du Conseil départemental, avec un objectif de réalisation de 100 places / an.

Ce projet permettra de favoriser la pratique du covoiturage, démarche éco-citoyenne et de mobilité complémentaire à l'utilisation des transports collectifs. Il est mené en lien avec la commune de Châteauneuf et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, dont la révision du Plan de Déplacements Urbains en cours prévoit la promotion du covoiturage par la création de parkings. Le projet de parking est d'ailleurs inscrit en emplacement réservé dans le PLU de Châteauneuf.

Ce nouveau parking est situé à l'intersection de 3 Routes Départementales qui captent l'essentiel du trafic venant de l'est de l'agglomération grasseoise, en lien également avec l'agglomération de Grasse et le bassin de Sophia-Antipolis. Il est donc pertinent en termes de localisation en amont de la congestion urbaine de Sophia- Antipolis et Grasse .

Il s'agira d'un parking public gratuit, réservé aux covoitureurs (signalétique spécifique).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux prévus d'une durée de 10 mois se dérouleront hors circulation, en 2021 :

- Remblais des terres et mise de blocs rocheux
- Réglage de la plate-forme et mise en œuvre de la structure de chaussée
- Re- taillage en pentes naturelles des espaces verts
- Réalisation d'un escalier et mise aux normes des trottoirs pour relier le centre-village
- Canalisation des eaux pluviales conformément aux directives de la GEMAPI (cf avis du 07/09/2020 en annexe)
- Marquage / signalétique.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le parking se situe à l'intersection de 3 RD, à proximité du centre village, d'un nœud relais de transports en commun entre les agglomérations de Grasse et de Sophia- Antipolis.

Il contribuera à la réduction des flux de circulation routière en amont des entrées de Grasse et de Sophia- Antipolis, régulièrement congestionnées aux heures de pointe.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager au titre de l'art. R421-19 du code de l'urbanisme (aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités)

Autorisation de défrichement non soumise à cas par cas (< 5.000 m<sup>2</sup>)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques      | Valeur(s)           |
|---------------------------------|---------------------|
| Superficie à aménager           | 2258 m <sup>2</sup> |
| Superficie existante            | 9895 m <sup>2</sup> |
| pente                           | 2%                  |
| Déblais terrain naturel évacués | 0 m <sup>3</sup>    |
| Superficie drainant             | 9308 m <sup>2</sup> |
| Superficie enrobés              | 587 m <sup>2</sup>  |
| Végétalisation talus            | 1171 m <sup>2</sup> |
| Remblais en terre               | 4000 m <sup>3</sup> |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Châteauneuf  
RD 2210 et PR 35+ 600  
en face du dépôt de bus "TCAVL".

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3° 4 0 ' 5 3 " 58N Lat. 0 6° 5 8 ' 1 9 " 45E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Châteauneuf (06)

Parcelle AC158

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la CASA du 18/10/2012 en cours de révision<br>Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département des Alpes-Maritimes adopté le 18/10/2019 |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPR mouvement de terrain approuvé le 12/08/2013 : parcelle classée en zone bleue G* : glissement de terrain. Une étude géotechnique a été réalisée pour intégrer les prescriptions du règlement de la zone et conclut à l'absence d'impact sur la stabilité des sols (cf attestation de conformité du 11/01/21)                                 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | sur le SIG on est dans un périmètre de captage d'eau.<br>L'Agence Régionale Santé a été sollicitée pour avis : secteur d'étude localisé dans le périmètre de protection éloigné du forage Saint Jean situé sur la commune de Bar sur Loup, mais ressource en eau qui n'est plus utilisée pour l'alimentation en eau potable. Pas d'observation. |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Site inscrit "Villages de Châteauneuf, Opio et abords" situé à 170 m  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Site Natura 2000 des "Pré-Alpes de Grasse" FR9301570 situé à plus de 3 kms à vol d'oiseau   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Site classé "Plateau de Calern, Caussols et contreforts" situé à plus 300 m à vol d'oiseau  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Origine des remblais : terres et pierres locales issues de Valbonne<br>Volume : 4.000 m3<br>Pas d'utilisation des ressources du sol ou sous-sol |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|                  |  |   |  |   |
|------------------|--|---|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | Parcelle inscrite en zone Ny au PLU de Châteauneuf approuvé le 24/09/2019, zone spécifique "délimitant le projet de parc relais inscrit au Plan de Déplacement Urbain de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis» avec un emplacement réservé destiné à une aire de covoiturage                                    |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | Parcelle classée en zone bleue G* = glissement de terrains dans le PPR mouvements de terrain approuvé le 12/08/2013<br>Une étude géotechnique a été réalisée pour intégrer les prescriptions du règlement de la zone et conclut à l'absence d'impact sur la stabilité des sols (cf attestation de conformité du 11/01/21) |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | En phase travaux : engins de chantier.  |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | En phase travaux : nuisances limitées et liées aux engins de chantier.  |

|                  |   |                                     |                                     |  |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase travaux : nuisances limitées et liées aux engins de chantier. |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase travaux : nuisances limitées et liées aux engins de chantier. |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'éclairage  |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase travaux : rejets limités et liés aux engins de chantier       |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |  |                          |                                     |  |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Actuellement zone en friche, inscrite en zone Ny au PLU de Châteauneuf approuvé le 24/09/2019, zone spécifique "délimitant le projet de parc relais inscrit au Plan de Déplacement Urbain de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis» avec un emplacement réservé destiné à une aire de covoiturage |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autre projet qui serait à proximité du site et qui ferait l'objet d'une évaluation environnementale.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le Département a cherché à limiter au maximum l'imperméabilisation de la plateforme dédiée au parking. Ainsi, hormis la partie projet en bord de route déjà quasi- entièrement étanche (surface 587m<sup>2</sup> dont 287m<sup>2</sup> déjà revêtu), le nouveau parking sera traité sur le reste de sa surface (soit 75 %) pour être perméable (grave routière / gravillonnage) avec des talus réalisés en pentes naturelles (3/2) pour éviter de créer un soutènement. Pour caler les remblais au bord de route, des gabions seront réalisés . Ils seront non étanches et végétalisables. Les talus seront ensuite végétalisés et entretenus par la commune.

Les arbres coupés en 2019 sur la surface de la parcelle concernée par le projet de parking l'ont été au titre des obligations légales de débroussaillage imposées par l'autorité préfectorale. Aucune autre coupe n'est prévue au projet et la commune envisage de nouvelles plantations dès lors que le parking de covoiturage sera en service.

En cas de pollution (fuite d'hydrocarbures notamment), la dépollution du sol se fera par suppression des remblais souillés et remplacement à l'identique, sachant que le parking ne s'adresse qu'à des véhicules légers.

Les travaux seront programmés de jour pour limiter la gêne des riverains.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire, compte-tenu de la faible importance des travaux qui portent sur la création d'un parking non imperméabilisé (correspondant à 23 % de la surface totale de la parcelle), de leurs impacts très limités sur une durée maximale de 10 mois. Le terrain est actuellement une friche, qui est soumise aux obligations légales de débroussaillage.

Toutes les précautions seront prises pour éviter une éventuelle pollution en phase travaux. Les nuisances générées sont limitées à la phase chantier. La phase d'exploitation ne générera pas de nuisances supplémentaires. Les travaux seront réalisés de jour, pendant les heures ouvrables. Toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances aux riverains. Ce projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire, mais vise bien à réduire l'usage de la voiture individuelle et donc la congestion routière aux abords de l'agglomération. Il est situé à plus de 3 Kms du site Natura 2000, il n'y aura aucune incidence.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Note de présentation du projet  
Avis de la GEMAPI en date du 07/09/2020  
Étude géotechnique - dec.2020 - attestation de conformité du 11/01/21  
Avis ARS - mail du 15/01/21

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice

le,

19/01/2021

Signature

Le Directeur des Routes  
et des Infrastructures de Transport  
  
Anne-Marie MALLAVAN

cadre ci-dessus